"Association "Cheminots Amiante"
47 / 49 Avenue Simon Bolivar - 75950 PARIS Cedex 19
Téléphone : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71

N°19

http://cheminotsamiante.free.fr

Août 2009

- Compte rendu Assemblée générale
- Rapport moral. Guy AUDOUY
- Rapport d'activités par Pierre Bechinger
- Informations FIVA
- Correspondants Association Amiante

Edito.

Notre association a tenu son assemblée générale le 4 juin.
C'était l'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis notre création en 2000 et de tracer des perspectives pour l'avenir.

Le constat est douloureux :
Le nombre des victimes ne baisse pas.
Le traitement des dossiers tant par le FIVA que par la caisse de prévoyance s'allonge.
Cependant, malgré ces inconvénients, l'association continuera de suivre de très près l'évolution de la situation et interviendra auprès des services concernés.
D'autres sujets demandent toute notre vigilance :
Les volontés de remise en cause par le patronat des plaques pleurales en tant que maladie professionnelle.
La réparation des préjudices patrimoniaux par le FIVA.
Au vu des chantiers qui se présentent, nous ne pouvons que souhaiter de continuer avec courage le chemin tracé à l'équipe qui a été élue lors de cette assemblée générale

Guy AUDOUY

Compte rendu de l'assemblée générale du 4 juin 2009.

Nous avons anticipé l'assemblée générale par une modification de nos statuts.
L'association étend sa prise en charge aux retraités des transports et de l'équipement.
C'était une demande faite lors de la précédente assemblée générale.
C'est à l'unanimité des présents et des pouvoirs remis que cette élargissement a été adopté

Le rapport d'activité

Après le commentaire du rapport, plusieurs questions ont été abordées :
- La préretraite amiante suite à la modification du régime de retraite cheminots.
- Les délais de paiement des dossiers en faute inexcusable.

Nous allons relancer la direction SNCF afin d'avoir un document plus officiel sur l'attribution d'échelon supplémentaire lors de la préretraite et sur les conditions d'attribution actuelle (50-55 ans) qui pose divers problèmes (agents de conduite exclus, départ à 55 ans.)

En lien avec un administrateur au conseil d'administration de la caisse de prévoyance nous allons envisager une audience.
Le rapport d'activités est voté à l'unanimité des présents et des pouvoirs remis.

Rapport financier.
L'ensemble des documents (bilan et budget prévisionnel) est remis aux membres de l'association et sont commentés.
Plusieurs remarques sont faites tant par les participants que par la commission de contrôle sur les rubriques et sur les comptes.
La commission de contrôle donne quitus au trésorier de l'association pour la très bonne tenue de ses comptes
Le compte de résultats et le budget sont votés à l'unanimité des présents et des pouvoirs moins une abstention.
Nous examinerons, au vu des nouveaux textes réglementant la comptabilité des associations, si nous avons à procéder à quelques ajustements.

Le rapport moral.
Après une présentation du rapport un large débat s'ensuit.
Il en ressort prioritairement :

a) Bien suivre les évolutions du FIVA en matière de réparation des préjudices patrimoniaux.
b) Les suites du rapport Dinthilac sur la prise en charge de l'ensemble des préjudices et leur chiffrage.
c) Le positionnement du nouveau président du FIVA.
d) Les délais de traitement des dossiers,
e) Le taux de 65 % de l'indemnisation pour les préretraités amiante à relever.

Au niveau interne, il est proposé la mise en oeuvre d'une formation de nos militants afin de mieux maîtriser collectivement la prise en charge des dossiers.
Le rapport est adopté à l'unanimité des présents et des pouvoirs remis.

Élections du conseil d'administration.
C'est douze candidats qui se présentent et sont élus. Le prochain conseil élira le bureau.
Nous saluons l'arrivée de deux nouveaux participants(e).
Jean-Luc FARNIER et Ginette LAVANCIER.
Nous les remercions pour leur engagement.
L'assemblée générale se termine par un mot de remerciement aux adhérents(e) qui ont participé à nos travaux et ceux et celles qui nous ont fait parvenir leur pouvoir (22 pouvoirs ont été adressés aux responsable de l'association*).*
Un repas pris en commun a clôturé les travaux.

Rapport moral. **Guy AUDOUY**

Au cours de l'année écoulée nous avons continué de répondre aux diverses sollicitations de victimes de l'amiante ou d'ayants droits.
Nous continuerons bien entendu en recherchant à chaque occasion de nous améliorer encore.
Nos priorités pour 2009 - 2010.

1. **Continuer de nous faire connaître par.**

- Un bulletin attractif en direction de nos adhérents (quatre numéros par an).
- En utilisant la presse à chaque occasion.
- A travers les publications syndicales actifs et retraités.
- En activant notre site Internet à partir de mises à jour régulières.

2. **Etre à l'écoute des évolutions au niveau des indemnisations du FIVA.**

A partir du rapport Dintilhac une étude est en cours au FIVA sur la réparation des préjudices

Nous serons vigilants sur les décisions prises par le conseil d'administration du FIVA.

3. Indemnisations de la C3A (cessation anticipée d'activité liée à l'amiante).

Actuellement la caisse verse 65 % de la rémunération. Ces dernières années des bénéficiaires ont attaqué sur la perte de ressources et les tribunaux leur ont donné raison.

Nous suivrons les évolutions et les jugements. Nous réfléchirons à une éventuelle action en direction de la SNCF.

Le taux anormalement bas actuel (65 %) empêche les cheminots malades et à bas salaires de profiter de la C3A.

4. Fonctionnement du FIVA.

Les délais se sont anormalement allongés. Des embauches temporaires ont été effectuées et une nouvelle directrice nommée.

En lien avec l'administrateur au FIVA nous ferons le point régulièrement de la situation.

En 2008 c'est 15 542 demandes qui ont été soumises au FIVA

5. Fonctionnement de la caisse de prévoyance.

Des difficultés sont survenues avec le nouveau logiciel.

Depuis le problème est résolu, mais le retard n'est toujours pas comblé.

De plus le personnel est régulièrement changé et ceci est un handicap au niveau de nos relations.

Nous aurons à décider d'une rencontre avec la caisse et les points à évoquer.

6. Scanner à 49 ans pour les exposés.

Nous avons un dossier prud'hommes en cours face aux dysfonctionnements des services médicaux.

Notre objectif est que la SNCF applique les préconisations afin que les cheminots ayant une affectation amiante reconnue aux tableaux 30 et 30 bis puissent bénéficier de la C3A.

7. Fonctionnement interne de l'association.

Nous travaillons dans deux directions :

- augmenter le nombre de rédacteurs
- former nos militants sur la confection des dossiers.

Continuez à nous adresser vos remarques et propositions; Merci.

Rapport d'activités **par Pierre Bechinger.**

Les années se suivent, et les sujets sensibles et récurrents aussi.

Lors de l'assemblée générale 2008 nous avions évoqués la réforme des retraites et particulièrement la cessation anticipée d'activité amiante (C3A). Après deux réunions avec la direction le résultat est bien maigre.

1. Les départs avant le 1er juillet 2008 n'auront aucune incidence sur leur retraite.
2. La décote ne s'appliquera pas.
3. L'attribution du neuvième ou dixième échelon selon les mêmes modalités qu'un agent partant à 55 ans. Attention !! Pour l'instant c'est un courrier interne presque confidentiel. A charge de l'agent demandant la C3A de vérifier l'application de cette mesure. La présence d'un délégué ou représentant syndical pour assister le salarié devient indispensable.

Cela ne résout pas le problème des petites pensions. Bon nombre d'agents pouvant bénéficier de la C3A préfèrent continuer.

Prochainement notre organisation syndicale relancera la direction.

Il sera demandé à notre assemblée générale de se prononcer sur une modification de notre statut : l'élargissement à l'ensemble des retraités transport équipement formulée par URR FGTE bourgogne.

Il n'est pas impossible que dans l'avenir notre association s'ouvre davantage.

Les dossiers en cours dans les différentes phases de traitement sont le quotidien de chaque réunion de l'association. Nous constatons un retard de plus en plus important sur les dossiers présentés au fond d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) et à la CPCR. La nouveauté est le recours aux prud'hommes pour un dossier dont s'occupe Guy AUDOUY. Serai-ce les prémices d'un durcissement du FIVA, de la caisse, de l'entreprise ? A suivre…

Je ne reviendrai pas sur l'actualité de l'année que vous retrouverez dans les bulletins de l'association. Par contre deux mots sur l'information qui est multiple. Le site Internet et réactualisé par Bernard Perrot devient un support incontournable.

Les bulletins et les plaquettes d'informations sont systématiquement ventilées comme par exemple pour l'assemblée générale cheminots et prochainement l'assemblée générale UFR. Bien entendu des tirages supplémentaires seront fait pour toutes demandes.

Ce rapport d'activité est une synthèse des activités et des actions de l'année. Nous continuerons à détailler les faits nouveaux dans nos prochains bulletins de l'association.

Correspondants Association Amiante

Pour plus de renseignements vous pouvez prendre contact avec l'association Cheminots Amiante 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19

Tél. 01 56 41 56 70 ou consulter notre site http://cheminotsamiante.free.fr

et auprès des correspondants locaux suivants

Lyon : Guy AUDOUY Tél. 04 78 50 99 41
4 allée Salvador Allende - 69600 OULLINS

Bordeaux : Pierre DOUX Tél. 05 56 87 23 32
10 cours de Verdun - 33140 VILLENAVE D'ORNON

Nevers :Pierre JAMET Tél. 03 86 57 48 13
21 avenue Victor Hugo - 58640 VARENNES VAUZELLES

Nantes : Philippe BLOUIN Laisser un message au 02 40 74 37 64
35 rue des Rivières - 44300 NANTES

Strasbourg : Pierre BECHINGER Laisser un message au 03 88 32 62 43
21 rue de Sarrebourg - 67300 SCHILTIGHEIM

Rouen : Bruno NIXI - Tel. : 06 77 57 54 98
6 rue Louis LUMIERE - 76120 GRAND QUEVILLY